



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 45
Date de la convocation : Jeudi 12 février 2026
Délibération n° : DCM_2026_037
Matière 8.5

Le jeudi 19 février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(45) Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(16) Anne-Marie Avy, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Claire Steinbach.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (3)

Stéphane Gandon	Martin Benoît
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Thierry Rousselot	Céline Bonnin

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Aide financière au logement dans le cadre du programme OPAH / OPAH-RU

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, Mauges Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour une durée de 4 années, sur son territoire.

Le 30 novembre 2023, le Conseil municipal a validé son engagement à déployer des aides financières complémentaires à compter du 1er janvier 2024, régies par un règlement d'attribution d'aides, afin de soutenir financièrement les propriétaires, occupants ou bailleurs, du territoire communal réalisant des travaux d'amélioration de leur logement sur 3 pans :

- La rénovation énergétique,
- Les prescriptions patrimoniales,
- Les travaux lourds.

La commune a reçu cinq demandes de subvention, pouvant être soutenues selon les modalités suivantes :

NOM	Prénom	Commune déléguée	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
GUERIN	Françoise	Montfaucon Montigné	OPAH RU	Rénovation énergétique	1000 €
GUERIN	Françoise	Montfaucon Montigné	OPAH RU	Prescriptions patrimoniales	2036 €
CHUPIN	Patrick	St Macaire en Mauges	OPAH RU	Rénovation énergétique	1000 €
RICHARD	Pierrick	St Germain sur Moine	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €
RENARD / CHUPIN	Clément/Valentine	St Germain sur Moine	OPAH	Rénovation énergétique	1000 €

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU 2024-2028 de Mauges Communauté approuvées par les délibérations du Conseil municipal n°2023-141 et n°2023-142 en date du 28 septembre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-175 en date du 30 novembre 2023 approuvant la participation financière à l'OPAH/OPAH-RU de Mauges Communauté et adoptant le règlement d'attribution des aides communales en faveur de l'amélioration de l'habitat,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 5 février 2026,

CONSIDERANT l'intérêt à favoriser la réhabilitation de logements par l'attribution d'aides financières locales complémentaires,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
48	48	0	0

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **INSCRIT** ces dépenses au budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.



Pour le Maire et par délégation :